

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2018-01-15 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du conseil sise au 297, 1<sup>re</sup> avenue, Ville de Portneuf le 15<sup>e</sup> jour du mois de janvier deux mille dix-huit à dix-neuf heures trente minutes, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Mario Alain à laquelle sont présents:

Monsieur le maire :	Mario Alain
Madame la conseillère :	Chantale Hamelin
Monsieur le conseiller :	Marc Rivard
Monsieur le conseiller :	Gérard Gilbert
Madame la conseillère :	Joëlle Genois
Monsieur le conseiller :	Gilles Bédard
Monsieur le conseiller :	Bruno Cormier

Monsieur Mathieu Gingras, directeur général est également présent et agira comme greffier en l'absence de Mme France Marcotte.

**Rés.2018-01-001**

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QUE** l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Adoption des procès-verbaux des 11 et 21 décembre 2017
5. Dépôt du bordereau de correspondance
6. Adoption des comptes à payer
7. Adoption règlement 205 pour fixer les taxes et les tarifs 2018
8. Avis de motion et présentation du projet de règlement « Code d'éthique et de déontologie des élus »
9. Dérogation mineure, 221 rue Hélène
10. Dérogation mineure, 79 rue St-Jacques
11. Recommandation concernant la demande de Construction et Pavage Portneuf auprès de la CPTAQ
12. Autorisation de passage, Randonnée Jimmy Pelletier

13. Autorisation de passage, La Course 2018 du Grand défi Pierre Lavoie
14. Modification de résolutions
15. Modification budget 2018
16. Dépôt de la liste des contrats de 2 000 \$ et plus
17. Engagement des préposés aux loisirs
18. Mandat SMI Performance
19. Mandat pour la mise à jour du plan d'intervention
20. Projet Optique Portneuf, 2<sup>e</sup> volet
21. Appui à la Course de la banquise Portneuf
22. Parc immobilier municipal et avenir des lieux de cultes de la Ville de Portneuf
23. Signature bail du restaurant
24. Annulation résolution 2017-03-039
25. Congrès COMBEQ, fonctionnaire désignée
26. Suspension d'un employé de la Ville
27. Autorisation de passage, Défi des Demois' Ailes
28. Mandat de cartographie des processus
29. Mandat d'implantation de la méthode SMI
30. Période de questions
31. Levée de l'assemblée

#### **Période de questions**

Diverses questions sont posées au Conseil.

Début : 7h37

Fin : 7h53

#### **Rés.2018-01-002**

#### **Adoption des procès-verbaux des 11 et 21 décembre 2017**

Une copie des procès-verbaux a été remise à tous les membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QUE** les procès-verbaux du conseil de Ville des 11 et 21 décembre 2017 soient acceptés tel que présentés.

### **Dépôt du bordereau de correspondance**

Le bordereau de correspondance fut déposé au conseil de Ville le 15 janvier 2018. (du 12 décembre 2017 au 15 janvier 2018)

**Rés.2018-01-003**

### **Adoption des comptes à payer.**

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil de la Ville de Portneuf autorise le paiement des comptes à payer au montant de 1 804 543.91 \$

Liste des comptes à payer	234 291.11 \$
Liste des chèques émis	1 433 133.33 \$
Liste des chèques manuels	890.39 \$
Liste des paiements en ligne	40 937.38 \$
Dépôt salaires	95 291.70 \$

Je, Danielle M. Bédard, trésorière, certifie qu'il y a les crédits nécessaires pour effectuer le paiement de ces comptes.

---

Danielle M. Bédard, trésorière

**Rés.2018-01-004**

### **Adoption règlement 205, pour fixer les taxes et les tarifs 2018**

**Attendu qu'**une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Gilbert et adopté à l'unanimité;

**QUE** le règlement numéro 205 « Fixant les taxes et les tarifs 2018 » soit adopté.

### **Avis de motion et présentation du projet de règlement « Code d'éthique et de déontologie des élus »**

Je, Chantale Hamelin, conseillère, donne avis par la présente qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un règlement sur le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Portneuf.

Madame la conseillère Chantale Hamelin présente le projet de règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Portneuf.

**Rés.2018-01-005**

### **Dérogation mineure, 221 rue Hélène**

**Attendu qu'**un avis a été publié dans le journal municipal « Une voie de choix » édition du 22 décembre 2017;

**Attendu que** la demande consiste à permettre de déroger à l'article 6.2.2.1 concernant la marge avant, soit pour une diminution de la marge à 3.83 mètres au lieu de 4 mètres, dans le but de rendre conforme un bâtiment implanté en 1975. La différence de 0.17m est probablement due à une mauvaise conversion des unités de mesures (mètre versus pied) lors de l'implantation du bâtiment.

**Attendu** la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé sur le lot 2 980 466 sis au 221, rue Hélène, portant le matricule 9872 48 6412.

**Rés.2018-01-006      Dérogation mineure, 79 rue St-Jacques**

**Attendu qu'**un avis a été publié dans le journal municipal « Une voie de choix » édition du 22 décembre 2017;

**Attendu que** la demande consiste à permettre de déroger à l'article 4.1.1.1 concernant la largeur minimale d'un terrain, soit pour une diminution de la largeur à 17.89 mètres au lieu de 18 mètres, dans le but de subdiviser le terrain de façon à créer un nouvel emplacement résidentiel;

**Attendu** la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Gilbert et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé sur les lots 2 981 402 et 3 933 322 sis au 79, rue St-Jacques, portant le matricule 9775 95 8509.

**Rés.2018-01-007      Recommandation concernant la demande de Construction et Pavage Portneuf auprès de la CPTAQ**

**Attendu qu'**en conformité avec les dispositions de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, la Ville de Portneuf doit donner un avis relativement à une demande d'autorisation adressée par Construction et Pavage Portneuf inc. visant l'exploitation d'une sablière/gravière, d'activité de remblai et d'entreposage de résidus d'asphalte, pour une période de 10 ans sur les lots 5 754 904, 2 982 055 et 2 982 053 du cadastre du Québec;

**Attendu que** Construction et Pavage Portneuf inc. exploite une sablière dans la zone agroforestière AF/b-118 située au nord de l'autoroute 40;

**Attendu que** la demande est en fait une demande de renouvellement du permis d'exploitation, tel que décrit à la décision 357734 de la CPTAQ, avec l'ajout d'activités connexes soit le remblai et l'entreposage d'asphalte;

**Attendu que** les bassins aérés qui assainissent les eaux usées de la municipalité sont enclavés à l'intérieur de la superficie qui fait l'objet de la demande et que l'exploitation d'une sablière pourrait compromettre l'agrandissement et la mise aux normes de ces installations, nécessaires dans un avenir prochain;

**Attendu qu'**un puits d'eau potable est situé à un peu moins d'un (1) kilomètre de la superficie à exploiter;

**Attendu** l'analyse rigoureuse de ce dossier et les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Cormier et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'autoriser l'exploitation de la carrière en raison du droit acquis accordé par la Commission de protection du territoire agricole du Québec dans le dossier 357734.

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf s'oppose à l'entreposage d'asphalte et de remblai considérant que cet usage n'est pas permis dans la zone AF/b-118 en vertu de l'article 9.7.2.3 du *Règlement de zonage* et que ce type d'entreposage comporte des risques de contamination du puits d'eau potable localisé à moins d'un kilomètre.

**Rés2018-01-008      Autorisation de passage, Randonnée Jimmy Pelletier**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Gilbert et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise le passage de la Randonnée Jimmy Pelletier sur notre territoire le 2 juillet 2018.

**Rés.2018-01-009      Autorisation de passage, La Course 2018 du Grand défi Pierre Lavoie**

Il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise le passage de la Course 2018 du Grand défi Pierre Lavoie sur notre territoire le 12 mai 2018

**Rés.2018-01-010      Modifications de résolution**

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

**QUE** la dépense nette de 27 816 \$ mentionnée dans la résolution 2017-05-086 soit affectée au fonds de roulement sur 5 ans de la façon suivante :

2018	5 563.20 \$
2019	5 563.20 \$
2020	5 563.20 \$
2021	5 563.20 \$
2022	5 563.20 \$

**QUE** la dépense nette de 9 396 \$ mentionnée dans la résolution 2017-05-087 soit affectée au fonds de roulement sur 3 ans de la façon suivante :

2018	3 132 \$
2019	3 132 \$
2020	3 132 \$

**Rés.2018-01-011 Modification budget 2018**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l'unanimité;

**QU'**un transfert de budget au montant de 33 641 \$ soit fait de la façon suivante :

Compte	Description	Diminuer	Augmenter
01.211.11.010	taxe foncière générale	13 641	
01.211.11.011	taxe foncière police		13 641
02.210.10.441	police		13 641
02.320.10.999	autres objets imprévus	20 000	
02.190.10.999	autres objets imprévus		6 359

**Rés.2018-01-012 Dépôt de la liste des contrats de 2 000\$ et plus**

La liste des contrats de 2 000 \$ et plus avec un total de plus de 25 000,\$ ainsi que la liste des contrats de plus de 25 000 \$ sont déposées au conseil municipal de la Ville de Portneuf, le 15 janvier 2018.

**Rés.2018-01-013 Engagement des préposés aux loisirs**

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal retienne les services de messieurs Élie Leclerc, Victor François et mesdames Marylène Petit, Rose Trépanier et Carolanne Thibodeau comme préposés aux loisirs aux conditions établies dans la convention collective.

**Rés.2018-01-014 Mandat SMI Performance**

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 3 000 \$ taxes en sus à SMI Performance pour la rédaction d'un rapport en relation avec les faits observés lors de l'analyse fonctionnelle de tâches et d'efficacité organisationnelle.

**Rés.2018-01-015 Mandat pour la mise à jour du plan d'intervention**

**Considérant que** trois soumissions ont été demandées (taxes en sus) :

Véolia	5 915 \$ taxes en sus
Can Explore	6 590 \$ taxes en sus
LCS	pas déposé

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Cormier et adopté;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf octroie le mandat pour la mise à jour du plan d'intervention par l'inspection télévisée des conduites d'égout et regards sur Provencher et du secteur Les Sources au montant de 5 915 \$ taxes en sus, à Véolia.

**QUE** cette dépense soit affectée à la TECQ 2014-2018.

**Rés.2018-01-016      **Projet Optique Portneuf, 2<sup>e</sup> volet****

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Gilbert et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 7 200 \$ taxes en sus pour l'achat de trois (3) présentoirs comprenant les ancrages et l'installation.

**Rés.2018-01-017      **Appui à la Course de la banquise Portneuf****

Il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte d'appuyer la Course de la Banquise Portneuf pour sa 15<sup>e</sup> édition qui se tiendra le 20 janvier 2018 par un appui financier de 3 500 \$ et par les services suivants, d'une valeur n'excédant pas 2 000 \$ :

\* prêt d'équipement et de personnel de la municipalité pour le déneigement des stationnements au Parc récréonautique

\*prêt d'équipement et de personnel du service des incendies pour la sécurité publique (véhicule SWAT et 1 pompier) le 20 janvier de 10h00 à 12h30

\* prêt de la capitainerie de la marina et site du Parc Léon-Provencher incluant le bassin de la marina le 20 janvier de 7h30 à 12h30

**Rés.2018-01-018      **Parc immobilier municipal et avenir des lieux de cultes de la Ville de Portneuf****

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf amorcera en janvier 2018 un important travail de réflexion concernant l'optimisation et la mise en valeur de son parc immobilier, en prenant en considération les besoins de l'organisation municipale et ceux du milieu;

**ATTENDU QUE** cette analyse rigoureuse doit également prendre en considération, dans le contexte actuel, l'avenir et le potentiel de conversion des lieux de culte situés sur son territoire (église du secteur nord et église du secteur sud);

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l'unanimité :

**QUE** le conseil mette en place un comité de travail spécifique dédié à l'analyse du parc immobilier municipal;

**QUE** ce comité soit formé de tous les membres du conseil et du directeur général, lesquels peuvent solliciter ponctuellement la collaboration ou la participation d'employés, de citoyens, d'organisations ou d'intervenants concernés par les dossiers analysés;

**QUE** ce comité ait le mandat de dresser un portrait et un diagnostic du parc immobilier municipal, en plus d'analyser les diverses avenues possibles et d'évaluer leurs impacts, selon un processus clair et transparent;

**QUE** ce comité formule, dans le cadre de son mandat, des recommandations concrètes au nouveau conseil de fabrique et au diocèse concernant l'avenir des deux églises situées sur le territoire de la ville;

**QUE** ce comité propose et assure la mise en œuvre de mesures concrètes qui permettront une gestion financière, matérielle et logistique optimale du parc immobilier municipal.

**Rés.2018-01-019      Signature bail du restaurant**

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

**QUE** messieurs le maire et le directeur général soient, et ils sont par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf le bail de location du restaurant situé au 102, route du Quai.

**Rés.2018-01-020      Annulation résolution 2017-03-039**

**Attendu** que de nouveaux projets de mise en valeur du quai de Portneuf sont à l'étude et qu'une vérification supplémentaire du site a permis de démontrer que la capacité des conteneurs hors sol de 2 000 litres est insuffisante pour répondre aux besoins actuels et futurs de la municipalité et des utilisateurs;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QUE** la résolution 2017-03-039 « achat contenant de surface » soit annulée par la présente.

**Rés.2018-01-021      Congrès COMBEQ, fonctionnaire désignée**

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 689.85 \$ taxes incluses et la participation de madame Julie Vallée, fonctionnaire désignée au congrès de la COMBEQ qui aura lieu les 3, 4 et 5 mai 2018 à l'Hôtel Universel – Rivière-du-Loup.

**QUE** les frais d'hébergement et de déplacement seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.



**Rés. 2018-01-022      Suspension d'un employé de la Ville**

Des dispositions prévues aux articles 52 et 113 de la Loi sur les cités et villes permettent au maire et au directeur général, dans l'exercice de leurs fonctions respectives de chef exécutif et de fonctionnaire principal de l'administration municipale, de suspendre un employé lorsque des faits, des événements ou des gestes nécessitant une mesure disciplinaire sont portés à leur attention. Ainsi, c'est en vertu de ces pouvoirs que le maire et le directeur général ont suspendu de ses fonctions, avec solde et en date du 15 janvier 2018, M. Éric Savard, directeur du service incendie et gestionnaire du Centre de formation incendie de la Ville de Portneuf.

Le dossier et les motifs ayant motivé cette suspension seront déposés et présentés au Conseil municipal pour un rigoureux processus d'enquête et d'analyse de la prestation de travail du principal intéressé.

Le Conseil prendra une décision finale au terme de cette démarche.

**Rés. 2018-01-023      Autorisation de passage, Défi des Demois'Ailes**

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Cormier et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise le passage du Défi des Demois'Ailes sur notre territoire le 14 juillet 2018.

**Rés. 2018-01-024      Mandat de cartographie des processus**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Gilbert et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf octroie un mandat visant la cartographie des processus de paie, de facturation et de suivis budgétaires de la Ville de Portneuf, afin d'améliorer l'efficacité des méthodes de travail, au montant de 6 500 \$ taxes en sus plus les frais annexes.

**Rés. 2018-01-025      Mandat d'implantation de la méthode SMI**

Il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf octroie un mandat visant l'implantation de la méthode SMI et des outils associés, afin d'améliorer l'efficacité des méthodes de travail, au montant de 21 500 \$ taxes en sus plus les frais annexes.

**Période de questions**

Diverses questions sont posées au Conseil.

Début : 20h34

Fin : 20h59

**Levée de l'assemblée**

Madame la conseillère Chantale Hamelin demande la levée de l'assemblée à 21 hres.

---

Maire

---

Directeur général